

Syndicat Mixte Ouvert **CHARENTE NUMERIQUE**  
 31 boulevard Emile Roux  
 CS 60 000  
 16917 ANGOULEME Cedex 9  
 SIRET : 200 070 639 00014

Envoyé en préfecture le 18/06/2019  
 Reçu en préfecture le 18/06/2019  
 Affiché le   
 ID : 016-200070639-20190606-2019\_15\_CS-DE

**DELIBERATION du Comité syndical de CHARENTE NUMERIQUE**

**Comité syndical du jeudi 6 juin 2019**

<b>N° de délibération : 2019-15-CS</b>	
<b>CADRE :</b>	<b>Ressources Humaines</b>
<b>OBJET :</b>	<b>Créations, suppressions d'emplois et actualisation du tableau des effectifs de Charente Numérique</b>

L'an deux mille dix-neuf, le 6 juin à 14H30, le comité syndical de Charente Numérique s'est réuni au siège du syndicat, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT.

Membres	Présent(e)	Représenté(e)	Absent(e) non représenté(e)	Absent(e) représenté(e) par :
<b>Collège Département</b>				
Mme Marie Henriette BEUGENDRE			X	
M. François BONNEAU	X			
M. Jacques CHABOT	X			
M. Didier JOBIT		X		Mme Florence PECHEVIS, suppléante
Mme Catherine PARENT	X			
<b>Collège Région</b>				
M. Xavier BONNEFONT			X	
M. Mathieu HAZOUARD	X			
M. Jonathan MUÑOZ		X		Mme Joëlle AVERLAN, suppléante
<b>Collège SDEG 16</b>				
M. Jean-Michel BOLVIN	X			
M. François ELIE		X		M. André BONICHON, suppléant
M. Alain THOMAS		X		M. Christophe RAMBLIERE, suppléant
M. Bernard DUPONT		X		M. Bernard MAUZÉ, suppléant
M. Jean-Paul ZUCCHI	X			
M. Jean-Louis MARSAUD	X			
M. Joël PAPILLAUD	X			
M. Christian VIGNAUD		X		M. Eric COUVIDAT, suppléant
M. Dominique de CASTELBAJAC		X		Mme Maryse BOUCHER-PILARD, suppléante
M. Didier BERTRAND	X			
M. Gérard SORTON	X			

Dix-sept délégués étant présents ou représentés, représentant trente-neuf droits de vote sur quarante-huit (81,3 % des droits de vote), le quorum est atteint et le Comité syndical peut valablement délibérer.

Le Comité syndical

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le rapport de présentation ;

Considérant la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Considérant les délibérations n° 2017-13-CS et 2018-32-CS portant sur la création de deux postes de Directeur du syndicat dont un qui devait permettre à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 le remplacement du Directeur ;

Considérant qu'il est précisé que le jury de recrutement organisé en février 2019 n'a pas permis de recruter de Directeur remplaçant, le candidat retenu n'ayant pas souhaité donner suite à la proposition de recrutement ;

Considérant la procédure de recrutement d'un Directeur qui a été relancée en avril 2019 et le renouvellement de contrat pour une durée de onze mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 du Directeur de Charente-Numérique sur le grade d'ingénieur en chef ;

Considérant que le Directeur de Charente Numérique fera valoir ses droits à la retraite à échéance de son nouveau contrat et qu'il convient de tenir compte des délais et contraintes de recrutement pour assurer à terme son remplacement ;

Considérant que la prise de poste d'un Directeur remplaçant interviendra en début d'année 2020 ;

Considérant la résiliation d'un commun accord du contrat d'apprentissage de l'ingénieur apprentie, avec une date d'effet de la rupture au 30 avril 2019 ;

Considérant par ailleurs qu'il est nécessaire de renforcer le suivi et le contrôle des travaux effectués par les prestataires dans le cadre du programme d'aménagement numérique très haut débit ;

Considérant qu'il est proposé de créer un emploi d'assistant contrôleur des travaux dans le cadre du dispositif Contrat d'Accompagnement à l'Emploi – Parcours Emploi Compétences (CAE – PEC) ;

Considérant qu'il est proposé, au vu de l'ensemble des éléments exposés, d'actualiser le tableau des effectifs en :

- supprimant l'emploi de directeur du Syndicat sur le grade d'ingénieur principal à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 et l'emploi d'ingénieur(e) apprenti(e),
- créant un poste de Directeur du Syndicat avec un recrutement prévu début 2020 et un poste d'assistant contrôleur des travaux dans le cadre du dispositif CAE – PEC conformément au tableau ci-après :

Intitulé du poste	Catégorie	Grade	Prise de fonction	Durée temps de travail	Missions
Directeur de Charente Numérique	A+ ou A	Ingénieur en chef, Ingénieur hors classe, Ingénieur principal, Administrateur, Attaché hors classe, Attaché principal	Janvier 2020	Temps complet	<ul style="list-style-type: none"> <li>- organisation de la gouvernance et du fonctionnement du syndicat,</li> <li>- organisation des relations et de la contractualisation avec les différents partenaires du programme,</li> <li>- élaboration des projets d'aménagement numérique et des actions de communication et commerciales liées à la mise en service des réseaux,</li> <li>- élaboration du budget et de la prospective financière,</li> <li>- élaboration et exécution du programme de travaux à réaliser,</li> <li>- assure les responsabilités technique et administrative des travaux menés.</li> </ul>
Assistant contrôleur des travaux	Contrat de travail de droit privé (dispositif CAE – PEC)	-	3 <sup>ème</sup> trimestre 2019	Temps complet	<ul style="list-style-type: none"> <li>- effectuer des vérifications terrain (avancement d'un chantier, vérification ciblée d'un élément de qualité...),</li> <li>- après quelques interventions en double, effectuer des mesures de couverture radio,</li> <li>- contrôler les supports aériens : calcul de charge, dépôt de dossier d'étude, traitement des retours,</li> <li>- autres interventions au fur et à mesure de la progression technique de l'assistant.</li> </ul>

L'emploi de Directeur sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel relevant de la catégorie A+ (filière technique : ingénieur en chef ou administrative : administrateur) ou A (filière technique : ingénieur hors classe ou ingénieur principal ou administrative : attaché hors classe ou attaché principal) sur la base de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

L'agent devra justifier d'un diplôme d'enseignement supérieur de niveau bac + 5 et d'une expérience dans le domaine des réseaux de communications électroniques.

L'emploi d'assistant contrôleur des travaux sera occupé par un agent contractuel recruté dans le cadre du dispositif CAE – PEC, étant précisé qu'il s'agit d'un contrat aidé qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. L'aide versée au syndicat par l'Etat est de 50% du SMIC brut plafonnée à 20 heures hebdomadaires, le salarié recruté pouvant travailler sur la base d'un équivalent temps plein.

La prescription du CAE est placée sous la responsabilité du pôle emploi avec un contrat à durée déterminée qui est comprise entre 9 et 12 mois, renouvelable dans la limite de 24 mois.

## DECIDE

- **de supprimer deux (2) postes et de créer deux (2) postes sur la base des éléments d'information visés dans la délibération ;**
- **d'approuver le tableau des effectifs joint en annexe ;**

- **d'autoriser le Président de Charente Numérique à procéder à toutes les formalités afférentes.**

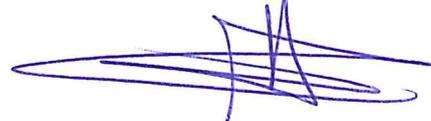
Résultats du vote :

Membres	Pour	Abstention	Contre	Non exprimé(e)
<b>Collège Département</b>				
Mme Marie Henriette BEAUGENDRE				<b>X</b>
M. François BONNEAU	<b>X</b>			
M. Jacques CHABOT	<b>X</b>			
Mme Florence PECHEVIS Suppléante de M. Didier JOBIT	<b>X</b>			
Mme Catherine PARENT	<b>X</b>			
<b>Collège Région</b>				
M. Xavier BONNEFONT				<b>X</b>
M. Mathieu HAZOUARD	<b>X</b>			
Mme Joëlle AVERLAN Suppléante de M. Jonathan MUÑOZ	<b>X</b>			
<b>Collège SDEG 16</b>				
M. Jean-Michel BOLVIN	<b>X</b>			
M. André BONICHON Suppléant de M. François ELIE	<b>X</b>			
M. Christophe RAMBLIERE Suppléant de M. Alain THOMAS	<b>X</b>			
M. Bernard MAUZÉ Suppléant de M. Bernard DUPONT	<b>X</b>			
M. Jean-Paul ZUCCHI	<b>X</b>			
M. Jean-Louis MARSAUD	<b>X</b>			
M. Joël PAPILLAUD	<b>X</b>			
M. Eric COUVIDAT Suppléant de M. Christian VIGNAUD	<b>X</b>			
Mme Maryse BOUCHER-PILARD Suppléante de M. Dominique DE CASTELBAJAC	<b>X</b>			
M. Didier BERTRAND	<b>X</b>			
M. Gérard SORTON	<b>X</b>			

Madame Marie Henriette BEAUGENDRE et Monsieur Xavier BONNEFONT sont absents, non-représentés.

Conformément aux modalités de vote statutaire, cette délibération est adoptée.

Le Président de Charente Numérique



**Jacques CHABOT**

**ANNEXE DE LA DELIBERATION N° 2019-15-CS****Comité syndical du 6 juin 2019****Année 2019 : tableau des emplois permanents**

<b>Emplois permanents</b>	<b>Grade (s) correspondant(s)</b>	<b>Catégories</b>	<b>Effectifs budgétaires</b>	<b>Effectifs pourvus</b>	<b>Temps de travail</b>
Directeur de Charente Numérique	Ingénieur Principal (jusqu'au 30 juin 2019), Ingénieur en Chef (à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2019)	A+, A	1	1	Temps complet
Directeur de Charente Numérique (en remplacement du poste actuel)	Ingénieur en Chef, Ingénieur hors classe Ingénieur principal, Administrateur, Attaché hors classe, Attaché principal	A+ ou A	0	0	Temps complet
Référent technique et système d'information géographique (SIG)	Adjoint technique	C	1	1	Temps complet
Contrôleur de travaux	Agent de maîtrise	C	1	1	Temps complet

**Année 2019 : tableau des emplois non permanents**

<b>Emplois non permanents</b>	<b>Effectifs budgétaires</b>	<b>Effectifs pourvus</b>	<b>Temps de travail</b>
Ingénieur(e) apprenti(e)	1	0	Temps complet (0,5 ETP) jusqu'au 30 avril 2019
Assistant contrôleur des travaux (CAE - PEC)	1	0	Temps complet